

Le 26 septembre 2017

Monsieur Jean-Marc Fournier  
Leader parlementaire du gouvernement  
1035, rue des Parlementaires, bureau 1.39  
Québec (Québec) G1A 1A4

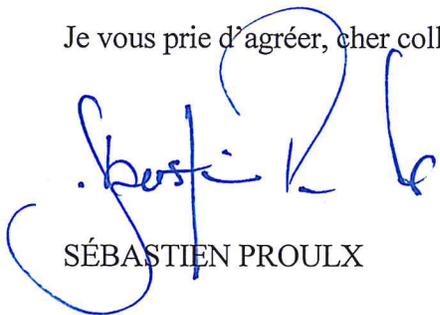
Cher collègue,

Le 13 juin 2017 était déposé à l'Assemblée nationale, par la députée de Crémazie, M<sup>me</sup> Marie Montpetit, l'extrait d'une pétition signée par 5022 personnes demandant l'évaluation des voies de financement possibles pour l'École Félix-Antoine, un établissement d'enseignement privé s'adressant aux adultes avec des difficultés scolaires.

Le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur reconnaît l'importante contribution de cet établissement à la réussite éducative en soutenant les adultes engagés dans une démarche visant à compléter leurs études secondaires.

Le cadre juridique actuel ne prévoit pas l'octroi d'un agrément aux fins de subventions aux établissements d'enseignement privés offrant des services éducatifs pour les adultes en formation secondaire générale. Toutefois, une réflexion visant à évaluer la pertinence de revoir ces encadrements sera effectuée.

Je vous prie d'agréer, cher collègue, mes salutations distinguées.



SÉBASTIEN PROULX